Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120914-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

L'an 2025, le 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 décembre 025.

Présents : Grégoire SUPER, Jérémy BENOIT, Pierrick BUNOUF, Bernard CATEL, Léon CLEMENT, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, Véronique KERVARREC Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Hélène MOREAC, Christelle MORISSEAU, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Soazig CADORET, donnant pouvoir à Mme. KERVARREC,
- Karine DIBOUES, donnant pouvoir à M ; SUPER
-Mickaël OFFRET, donnant pouvoir à M. JEAHANNO

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Stéphane BAILLARGEAU,
- Dulce DE BARROS BORGES

A été nommé Secrétaire de séance : Michel TALMON

2025120914 - Espace La Maillette – tarifs 2026 et 2027

Il est proposé le vote des tarifs 2026 et 2027 afin d'anticiper les réservations pour les deux prochaines années.

LE CONSEIL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. PICHARD, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs à compter du 1er janvier 2026 pour l'espace La Maillette comme suit :

LIBELLES		Tarifs 2026				Proposition 2027			
		UTILISATEURS LOCMINE ET CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE		UTILISATEURS HORS CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE		UTILISATEURS LOCMINE ET CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE		UTILISATEURS HORS CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	
		Forfait ½ journée	Forfait journée	Forfait ½ journée	Forfait journée	Forfait ½ journée	Forfait journée	Forfait ½ journée	Forfait journée
Salle A – grande salle - "Argoat"		520,00	690,00	690,00	890,00	530,00	700,00	700,00	910,00
Salle B – petite salle "Armor"		260,00	340,00	340,00	430,00	265,00	345,00	345,00	440,00
Salles A+B - armor et argoat		630,00	870,00	870,00	1 110,00	640,00	885,00	885,00	1 130,00
Supplément gradins		70,00		90,00		75,00		95,00	
Salles RDC Bas Breiz	€/ ½ journée	70,00		90,00		75,00		95,00	
	€ / la soirée	140,00		180,00		150,00		190,00	
	€ / heure	12,00		15,00		12,00		15,00	
	€ / pour réservations régulières (>26 séances sur 1 an)	10,00		12,00		11,00		13,00	
Hall d'accueil pour location seule		140,00		190,00		150,00		190,00	

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120914-DE

LIBELLES	LIBELLES		UTILISATEURS LOCMINE ET CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE		UTILISATEURS HORS CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE		UTILISATEURS LOCMINE ET CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE		UTILISATEURS HORS CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	
			Forfait ½ journée	Forfait journée	Forfait ½ journée	Forfait journée	Forfait ½ journée	Forfait journée	Forfait ½ journée	Forfait journée
Présence du technicien (par heure)	Présence du technicien	€ / heure	55,00		55,00		60,00		60,00	
Cuisine	Cuisine	forfait	160,00		210,00		165,00		215,00	
Vaisselle	**Vaisselle**									
Couverts assiettes (par centaine)	Couverts assiettes	€ / centaine	35,00		45,00		35,00		45,00	
Verres (par centaine)	Verres	€ /centaine	25,00		30,00		25,00		30,00	
Mise en place (forfait)	Mise en place et nettoyage	€ / 'heure	55,00		55,00		55,00		55,00	
Nettoyage (forfait)	Nettoyage	€ / 'heure	55,00		55,00		55,00		55,00	
Nettoyage et rangement (forfait)	Nettoyage et rangement	forfait	380,00		490,00		380,00		490,00	
Prestations supplémentaires - niveau 1 - raccordement eau potable (payant pour manifestations avec recettes / gratuit si manifestation sans recettes)		€/jour	50,00		50,00		55,00		55,00	
Prestations supplémentaires - niveau 2 - petit matériel électrique (ex : enrouleurs) (payant pour manifestations avec recettes / gratuit si manifestation sans recettes)		€/jour	50,00		50,00		55,00		55,00	
Prestations supplémentaires - niveau 3 - gros matériel électrique (ex. coffret) (payant pour manifestations avec recettes / gratuit si manifestation sans recettes)		€/jour	70,00		70,00		75,00		75,00	

- Pour les associations locminoises, une gratuité par an est accordée pour la Maillette (manifestation générant des recettes, ou non), hors ménage, location de vaisselle, et prestations diverses.
Au-delà le tarif s'applique intégralement.

- Le maire peut accorder à titre exceptionnel par dérogation des locations à titre gratuit pour des associations non locminoises ou organismes publics.

- Une réduction des tarifs dans les conditions ci-après :

  - Une réduction de 20 % sera accordée sur les tarifs des locations de salle le 2-ème jour pour une occupation de deux jours consécutifs ;
  - Une réduction de 30 % sera accordée sur les tarifs des locations de salle à partir du 3ème jour de location et les jours suivants.

- En cas de casse de vaisselle, l'utilisateur sera facturé des éléments cassés au tarif unitaire mentionné sur la facture d'acquisition des éléments détériorés.

- A la réservation, il sera demandé au locataire, le dépôt d'un chèque caution d'un montant égal au double du montant de la location

- Le versement d'arrhes lors de la réservation est fixé à hauteur de 25 % du montant de la location.

- Le versement intégral de la location sera demandé en cas de réservation inférieure ou égale à 75 €.

- En cas de non-respect du nettoyage des locaux par les utilisateurs lors de l'état des lieux de sortie, il sera appliqué le forfait nettoyage et rangement ou le tarif horaire de la façon suivante :

  - Nettoyage du hall : 1h00
  - Nettoyage des sanitaires : 1h00
  - Nettoyage des salles : 1h00
  - Nettoyage de la scène et des loges : 1h00
  - Nettoyage de la cuisine : 2h00
  - Nettoyage du mobilier (tables et chaises) : 1h00

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 09 décembre 2025
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)